

# CROIX DU NORD

Du 14 octobre au 20 octobre 2011

**DEBAT PUBLIC**

## Une ligne haute tension Arras-Lille en question

*Le renforcement d'une ligne 400 000 volts est soumis à un débat public.*

**D**epuis le 12 octobre, la reconstruction d'une ligne 400 000 volts entre l'Avelin (sud de Lille) et Gavrelle (nord-est d'Arras), effectuée par Réseau de transport d'électricité (RTE), est soumise à un débat public. « Cette procédure est la plus aboutie pour mettre en œuvre deux droits constitutionnels fondamentaux : le droit d'information et le droit de participation », explique Philippe Deslandes, président de la Commission nationale du débat public. Sa raison d'être est basée sur l'opportunité d'un projet, en l'occurrence il s'agira de répondre à la question : un doublement de la ligne est-il nécessaire ? Quels en sont les objectifs, les caractéristiques, voire les variantes ?

### Un exercice démocratique

Si ces questions se posent, c'est qu'elles n'ont rien de rhétoriques, comme le certifie Michel Giacobino, le président de la commission particulière du débat public Lille-Arras-THT : « La plupart des projets qui ont passé ce test ont été modifiés. Certains ont même été purement abandonnés : les contournements autoroutiers à Bordeaux et Toulouse ou encore l'extension du port à Nice. » Récemment, le Nord - Pas-de-Calais a connu deux autres débats publics (pour le projet de termi-



Les membres de la commission.

nal méthanier à Dunkerque et pour le port de Calais) qui devaient tous deux être menés à terme.

Ces travaux entre Avelin et Gavrelle seraient entrepris en 2016-2017, si le feu vert était donné, pour un coût global évalué à 95 millions d'euros (dont 15 millions pour les mesures compensatoires et près de 800 000 euros pour le seul débat public). Le tracé initial traverse une zone particulièrement dense en habitations, zones d'activités, espaces naturels et concerne 29 communes.

Pour Philippe Deslandes, une participation active des personnes concernées est fortement recommandée : « Nous avons parfois été déçus, car le public n'est pas forcément au rendez-vous. D'expérience, j'ai pu voir que lorsque le

débat était intéressant, les projets étaient plus facilement acceptés ».

La commission particulière a déjà fait parvenir un courrier aux élus et aux associations de protection de l'environnement. C'est désormais aux citoyens de faire entendre leur voix au cours des réunions de proximité ou via le site internet : « Il faut bien que les gens se rendent compte que c'est maintenant qu'ils peuvent agir, poser des questions, après il sera trop tard » conclut Michel Giacobino.

> Renseignements : site internet [www.debatpublic-lillearrastht.org](http://www.debatpublic-lillearrastht.org). Prochaines réunions : sur la thématique énergie à Lille à 18 h 30 le 3 novembre à l'ISEG, 3 rue de la Digue ; sur la thématique environnement à Arras à 18 h 30 le 17 novembre salle sud des Bonnettes.

**Benjamin Paschal**



**PHILIPPE DESLANDES,**  
Président de la Commission nationale du débat public

### Protéger

**l'environnement avec les citoyens concernés**  
« Il y a chaque année en France une dizaine de débats publics », commente dentrée Philippe Deslandes, avant de revenir sur l'apparition de ce système relativement nouveau : « Le débat public trouve son origine dans le sommet de Rio en 1992. On y conclut que la meilleure manière de protéger l'environnement est de faire participer les citoyens concernés. La loi Barnier du 2 février 1995 pose le principe de participation du public, ainsi un débat public peut être organisé sur les objectifs et les caractéristiques principales des projets pendant la phase de leur élaboration. L'objectif premier est de construire la confiance entre le projet et les personnes pendant cette phase d'élaboration ».